# Séance plénière du Conseil Général du 11 décembre 2018 à 19h00 à l'aula de la Tuilerie

**Pour le Conseil Général :** Présents : **28** conseillers sur 30, Dominique Thiévent et Anne Roumagnac sont excusés.

**Pour le Conseil Municipal :** Présents : 10 conseillers sur 10, dont le président, M. Damien Revaz ainsi que le secrétaire communal, M. Alain Vignon et le responsable des finances, M. Léonard Roserens .

La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Avec 28 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques. M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général.

### 1. Approbation du PV de la séance du 14 juin 2018

Jan Schönbächler: p. 2 comptes d'investissements: - Pour respecter le principe d'annualisation des comptes ce qui n'a pas été dépensé n'a pas été comptabilisé. Cet investissement (1'650'000.-) se retrouvera dans le budget <u>2018</u>. Changer 2018 et mettre 2019.

Le PV est accepté par les 27 conseillers votants.

### 2. Budget 2019

**Damien Revaz,** Président de la Municipalité, prend la parole et s'appuie sur une présentation mise en ligne dans le dossier budget, séance du 11.12.18:

#### **Comptes de fonctionnement :**

- Le résultat est déficitaire de 557'000.-. Ce montant est plus faible que celui qui était prévu dans le budget 2018, et inférieur aux projections qui avaient été données en novembre 2013 lors de la décision d'acquisition des parts du CO. C'est le reste du budget qui permet d'améliorer le résultat.
- Les principales différences entre les budgets 2018 et 2019 sont dues à diverses charges, des divers revenus, des revenus d'impôts, des charges de personnel et des intérêts bancaires. Des mesures ont été prises par le conseil municipal pour améliorer la marge d'autofinancement (1'865'000.-). La commune a fait les efforts nécessaires et a réduit des charges. Le calcul de la marge est complexe. En prenant tous les éléments en compte la marge d'autofinancement se situe au-delà des 8 %. C'est une accumulation de petites économies qui a permis cette amélioration. Cela impliquera un suivi important de chaque conseiller, avec l'appui du caissier. M. Revaz donne quelques exemples : pour la diminution des charges le renoncement à l'abonnement journalier CFF, et pour les recettes la facturation au prix coutant des frais de géomètre pour les particuliers.

- Charge de personnel supplémentaire prévu en 2019: engagement d'une personne à 40 % pour le service des habitants à partir de janvier 2019.
- La marge d'autofinancement a été calculée avec les amortissements comptables de 2'422'000.- (dont 608'000.- liés au CO régional). Sans l'amortissement lié au CO le budget 2019 serait équilibré.
- M. Revaz est optimisme sur l'avenir. La commune reste en même temps vigilante, le CO devra encore être amorti.
- Pour les années 2019 à 2022 les amortissements prévus de plus de 2'220'000.-, avec des résultats de -400'000.- à -557'000.- permettent de projeter une fortune au bilan de 4'648'000.- en 2022. (5'868'000.- en 2019)
- Pour la fiscalité il est prévu de conserver 1,25 de coefficient, avec une indexation de 160 % comme l'année passée. Monsieur Revaz rappelle que pour établir des comparaisons entre communes il faut bien prendre en compte le coefficient et l'indexation...
- Concernant le rapport de la Cogest, le chef des finances veille à l'évolution des emprunts qui ont augmenté en volume, mais dont la charge des intérêts n'a pas pratiquement pas augmenté. Pour certains biens immobiliers les intérêts ont augmenté car la dette a augmenté, mais le rendement des immeubles a aussi augmenté. Les échéances des emprunts sont échelonnées pour qu'il n'y ait pas trop de risque. En 2020 et 202121 il n'y a pas pas de risque. Des emprunts de montants peu importants arrivent à échéance. Ils ont des taux relativement élevés, une amélioration peut même être espérée. Le premier petit risque intervient en 2022 il y a un gros emprunt, dont le taux d'intérêt est bas, à renouveler. En lissant avec 2020 et 2021 le risque est faible.
- Par rapport à la culture en Valais la moyenne de la participation des communes est de 152.55-, à St-Maurice elle est de 220.-.
- Cela inclut les locaux (34%), la médiathèque (25%), les spectacles (13%), les médias (2%), les sociétés locales (8%), la Dzèbe (8%) et le Château et les Forts (10%)
- Dans ce montant de 222.- il y a les amortissements de l'aula (56.50), de la Dzèbe (15), de différents locaux à Epinassey, pour les scouts et la Lavigerie (4.40), ainsi que de la forteresse(6.50). Sans ces montants-là nous sommes à 137.60. Il n'y a pas d'effort particulier pour la culture. La commune en fait beaucoup, mais n'en fait pas trop.
- Il faut aussi remarquer que les montants investis par la commune peuvent générer des entrées par exemple les locations de la Tuilerie. Pour le Martolet et le Château les entrées des utilisateurs génèrent des revenus et couvrent une partie conséquente des frais.

#### **Comptes d'investissement:**

- Avec 4'469'000 d'investissements bruts, des subventions et des participations de 2'201'000.-, cela donne des investissements nets de 2'268'000.- pour la commune.
- Les travaux de la caserne du feu ont débuté. L'investissement brut pour 2019 est de 1'870'000.- (projet global devisé à 2'500'000.-) avec pour 2019 1'125'000.- de subventions et participations et 745'000.- d'investissements nets.
- Pour le centre scolaire, les travaux prévus par une planification en vue de la rénovation nécessaire de ces bâtiments sont poursuivis avec les rénovations des salles de classe. (investissements nets 380'000.-, subventions 190'000.-)
- Les autres investissements nets importants iront aux postes suivants : les routes (427'000.-) et le trottoir d'Epinassey (200'000.-) dont le montant principal est utilisé pour la participation à des travaux du canton, que nous demandons d'ailleurs depuis de nombreuses années, le réseau d'eau (180'000.-), l'assainissement obligatoire de la

décharge de Mex (60'000.-), le torrent du Sr-Barthélémy (641'000.-), le réseau électrique (195'000.-).

**Léonard Roserens**, chef des finances prend la parole et présente le projet d'analyse globale :

- L'objectif c'est de faire un état des lieux. Il pourra être ensuite un outil de décision pour les autorités politiques.
- L'analyse sera cartésienne et sans tabou. Elle se fera par dicastère.
- Actuellement il y a 2 problématiques.
- La première problématique concerne la marge d'autofinancement. Les graphiques des années 2016-2017 montrent un degré de la marge d'autofinancement un peu faussé par le rachat des parts de l'aula du CO. Si on part de ce graphique notre marge d'autofinancement est trop faible et on a recours à l'endettement pour investir. Cela fera dégrader l'endettement net par habitant.
- La deuxième problématique est que les services autofinancés de la commune ne le sont pas. Cela nous oblige à créer un fond de régulation alimenté chaque année. On se retrouve en 2017 avec un service des eaux avec un fond de régulation négatif de 730'000.- et un service des déchets à 340'000.- Nous avons plus d'un million de fonds de régulation. Cela a un impact de l'endettement par habitant de 220.-
- Dès lors il faudra analyser le compte de fonctionnement et le bilan. Pour le compte de fonctionnement :
- L'analyse ne jugera de la pertinence d'une prestation. Elle montrera l'obligation légale ou non d'une charge et son évolution sur 10 dernières années. Il faudra faire ressortir les obligations supra-obligatoires pour les différents postes. (Exemples donnés : centre sportif, déficit de la paroisse, jumelage...)
- Dans les charges cantonales obligatoires il y a la HEP (commune siège), la médiathèque...
- Les prestations offertes à nos citoyens, à nos sociétés et à nos salariés seront analysées et comparées avec des communes de même taille et les communes de tout le district.
- Le cout réel de chaque service sera analysé: les couts directs (matériel, entretien, amortissement, personnel technique pour le service des eaux) et les couts indirects (personnel administratif, informatique, utilisation de la surface de travail..). Cela permettra de fixer les taxes.
- Le renouvellement des infrastructures et l'amortissement sur la valeur globale et non sur la valeur comptable seront pris en compte.
- Parmi les couts indirects il faut relever que l'administration générale sert de fourre tout et fournit du travail pour chaque dicastère: personnel, biens, marchandises, amortissement. On arrive ainsi à 750'000.- de frais. Il y aura une répartition à faire entre les différents dicastères selon les factures émises, le nombre de postes de travail, le chiffre d'affaires. On a déterminé une dizaine de clefs de répartition. L'administration générale n'est pas soumise à la TVA. On pourrait récupérer des TVA par service, ces TVA qui ne sont pas récupérées actuellement.
- On devra analyser le bilan.
- Sur un total de 57'000'000.- que l'on a au bilan le 30%, soit 17'000'000.- concerne le patrimoine financier (immeubles et terrains). Il faudra démontrer la valeur réelle de ces biens et non leur valeur comptable et estimer les couts des rénovations futurs. Cela permettra d'analyser leur rendement et de planifier les investissements futurs.
- Il faudra aussi estimer la rentabilité de ces biens. Actuellement il y a une vision année après année.

- Il faut avoir la vision politique des terrains non construits par exemple le terrain des îles (vente ou développement)

#### Conclusion:

- La marge d'autofinancement sera de toute façon améliorée. La taxe sur l'eau potable et celle sur l'assainissement devront être adaptées.
- La marge d'autofinancement pourrait être améliorée ou non en fonction des décisions politiques et des risques et opportunités qui seront choisis.
- Le planning: janvier-février rassemblement des données, estimation des besoins, mars à juin travail d'analyse, début de l'été présentation des résultats au conseil municipal qui s'appuiera sur ce document pour établir le budget 2020 qui sera soumis au conseil général.

**Damien Coutaz** remercie tous ceux qui ont œuvrés pour la commune, en particulier ceux qui ont pallié à l'absence de notre président suite à son accident, dont le vice-président Xavier Lavanchy et le caissier Léonard Roserens. Il passe la parole à Dominique Robyr, président de la Cogest.

**Dominique Robyr**, président de la Cogest, prend la parole et souligne que Damien Revaz et Léonard Roserens ont déjà réagi sur des points qu'il voulait soulever et souligne quelques chiffres :

- Un demi-million de perte au budget 2019 contre 1 million au budget 2018
- La marge d'autofinancement qui tient à cœur de la commission de gestion s'est améliorée. Elle passe à 1'865'000.- au budget 2019 contre 1'504'000.- au budget 2018. Il y a une augmentation de 24 %.
- Les investissements de 2'200'000.- environ sont légèrement supérieurs à la marge d'autofinancement. L'objectif est que les investissements soient financés par la marge d'autofinancement pour ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt,
- La Cogest se réjouit du but de 8% atteint, même si c'est une marge juste satisfaisante selon les critères du canton. Ce montant est encourageant par rapport aux années précédentes. L'objectif est de pérenniser une marge de 8,5 ou plus.
- L'analyse financière prévue des différents dicastères est un signal intéressant. Une analyse pragmatique et efficace pourrait avoir un effet positif sur la marge d'autofinancement tout en maintenant de bonnes prestations aux habitants.
- La Cogest a été entendue et une analyse des biens, de leur mise en valeur, et de leurs charges futures sera faite. Cela permettra de prendre des décisions politiques avec de bons outils en main.
- Au niveau de l'encouragement à la culture, on entend souvent dans des débats entre citoyens. Certains trouvent que cet encouragement est trop faible et d'autres le trouvent trop conséquent. L'analyse présentée est intéressante.
- La Cogest se tient à disposition pour vos questions et remarques. Elle est ouverte et dans l'attente de vos suggestions et à votre disposition. Elle est prête à travailler sur un sujet d'analyse si vous le désirez, même si l'année 2019 devrait être assez chargée avec l'analyse en vue de la fusion avec Collonges et les résultats du projet d'analyses de la commune.
- En conclusion la Cogest recommande à l'unanimité d'accepter le budget, et de garder le coefficient de 1,25 et l'indexation de 160 % proposés par la commune. La Cogest espère que comme à chaque exercice les comptes 2019 seront meilleurs que ceux

prévus au budget. La Cogest remercie Damien Revaz et Léonard Roserens qui réagissent très rapidement aux questions et sujets d'analyse.

Le **PLR** félicite les membres de la Cogest et les membres du conseil municipal pour leur travail. Il est particulièrement satisfait de la marge d'autofinancement de 8 % et salue la municipalité pour les efforts fournis. Malgré tout le budget est déficitaire, ce qui à terme n'est pas une situation viable. Le PLR est ravi de l'annonce de l'analyse plus globale, mais indispensable de la situation financière de la commune qui sera effectuée par M. Roserens. Le PLR accepte d'entrer en matière.

Le **PDC** félicite le travail rigoureux de la cogest et la transparence de la commune dans ses comptes. Il constate avec satisfaction que le budget 2019 est établi avec une marge d'autofinancement de plus de 8 %. Pour cela les conseillers municipaux ont dû faire des efforts et ont été épaulés par M. Roserens qui est à féliciter. Le PDC demande à dynamiser le tissu économique local, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter les recettes et d'avoir une attractivité pour les citoyens agaunois. Le PDC accepte l'entrée en matière.

L'ADG remercie le conseil municipal et la Cogest pour leur travail et leur collaboration. Elle constate l'effort du conseil municipal pour garantir une marge de 8 %. L'ADG souhaite que cet effort ne diminue pas la qualité des services communaux. Elle invite à être attentif aux dépenses ces prochains exercices. L'ADG accepte l'entrée en matière et posera quelques questions de détail.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion.

### **Comptes de fonctionnement :**

Ch. 0 Administration générale

Ch. 1 Sécurité publique

Ch. 2 enseignement et formation

210.301.06: maîtres de natation. **Xavier Bruchez** constate qu'il y a une augmentation de 10% et se demande à quoi elle est due et s'il y a eu une augmentation salariale.

**Léonard Roserens** lui répond qu'il n'y a pas d'explications. Il n'y a pas eu 10 % d'augmentation salariale.

210.301.07 Patrouilleurs scolaires. **Xavier Bruchez** demande à quoi est due la hausse de 5'000.-.

**Louis Roserens** lui répond que le budget 2018 avait un peu sous-estimé ce poste et que le montant risque d'être proche des 30'000.-.

**Damien Revaz** lui signale que lors de l'élaboration du budget 2019 encore les comptes 2017 ne sont pas encore connus. Le travail est fait sur des projections. Il faut faire les comparaisons par rapport aux comptes 2016 pour le budget 2018. Il ajoute que la prudence de notre caissier fait qu'il préfère augmenter certains postes.

Ch. 3 Culture, loisirs et cultes

350.300.00 Commission jumelage. **Xavier Bruchez** se demande pourquoi les montants varient ainsi entre les comptes 2017 et les budgets 2018 et 2019.

**Damien Revaz** répond que pour les commissions c'est des ventilations et confirme que pour les élus et pour les membres des commissions les rémunérations sont égales à celles des années précédentes.

**Léonard Roserens** ajoute que dans la répartition par dicastère certains travaux faits par l'administration générale sont imputés.

Xavier Bruchez demande si le budget 2018 n'a pas été sous-estimé.

**Damien Revaz** fait remarquer qu'il faut regarder le poste 012.300.000 qui lui a baissé, que la ventilation a été différente mais que la totalité des sommes est stable.

390.362.00 paroisse catholique. Qu'y a-t-il dans le montant de 240'000.-?

**Michel Galliker** répond que c'est le déficit de la paroisse.

**Damien Revaz** ajoute que ces comptes sont compliqués. Il y a du travail en secteur et une répartition est faite entre les communes (Vernayaz...). Il y a des animateurs pastoraux qui interviennent dans plusieurs communes.

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

Ch.6 Trafic

620.314.01 Entretien des chemins pédestres. **Xavier Bruchez** parle d'investissement 5456.- aux comptes 2017, mais de sommes de 25'000.- et de 20'000.- en 2018 et en 2019 et se demande si il y a des projets supplémentaires-

**Stéphane Devaud**: Le travail effectué sur le chemin pédestre de Mex a bénéficié de l'intervention du triage forestier et le prix a baissé. Dans les 20'000.- il y a les entretiens chemins pédestres.

650.318.03 **Jan Schönbächler** pose une question au nom de l'**ADG** qui constate qu'en regard avec le budget total renoncer à une perte de 3'500.- est une évolution dans le mauvais sens. Il regrette l'abandon de la carte journalière, même si les billets dégriffés offrent de plus en plus une alternative. Il constate qu'il n'y a plus de guichets, qu'on doit avoir un Smartphone ou ordinateur (pas à la portée de tous), trouve l'économie faible et propose de remettre au budget pour se donner une année pour analyser ce service. Si ce n'est pas possible il verrait bien un service alternatif, où la commune donnerait assistance aux personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir accès à l'électronique.

**Damien Coutaz** signale que le Conseil Général ne peut pas amender un montant en dessous de 20'000. – et propose un postulat sur ce point s'il le désire.

**Damien Revaz** remarque que pour atteindre la marge d'autofinancement souhaitée il faut aussi une accumulation de petites économies. Il signale une forte baisse des demandes de cartes journalières. En janvier il y aura un rapport précis et les conseillers municipaux étudieront la question et prendront la décision. Mais peu de personnes viennent actuellement. Les 2 propositions de l'ADG seront étudiées par le conseil municipal.

Ch.7 Protection et aménagement

Ch.8 Economie publique

### Ch.9 Finance et impôts

### Comptes d'investissement :

210.503.02 Ecole primaire 1 + 2. **Xavier Bruchez** constate qu'il y a pour le centre sportif une diminution de l'entretien et propose de diminuer les sommes allouées aux écoles pour les transférer sur le centre sportif.

**Xavier Lavanchy** répond que les chiffres sont basés sur la rénovation des classes qui sont anciennes et qui en ont besoin, qu'un plan de rénovation sur plusieurs années a été établi et que le montant inscrit provient de devis demandés.

340.503.00 Centre sportif. **Xavier Bruchez** ajoute qu'au centre sportif il y a moitié moins d'entretien prévu en 2018 et se demande s'il ne faudrait pas investir plus pour maintenir le centre en bon état.

**Patrick Barman** répond que les 137'000.- d'investissement ont permis pas mal de travaux, et qu'il faut ajouter le montant pour l'entretien du centre sportif qui est dans les comptes de fonctionnement. On parle ici d'investissement, et non d'entretien. Les travaux nécessaires sont prélistés. Les investissements ne sont pas négligés.

**Damien Coutaz** constate qu'il n'y a plus de questions et passe au vote et pose la question : « Qui accepte le budget 2019 tel présenté par la commune ? »

Vote: 0 refus, aucune abstention, 27 acceptations.

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

## 3. Réaménagement de la villa de la Tuilerie : crédit complémentaire

Damien Coutaz signale que le bureau a confié cette analyse à la Cogest, car ce poste est en lien avec le budget 2019, bien qu'il s'agisse ici de patrimoine financier.

**Patrick Barman,** conseiller municipal en charge des bâtiments de la commune, prend la parole. Il s'appuie sur un Powerpoint pour sa présentation.

- Il montre une photo du bâtiment concerné, et le situe par rapport à la maison des arts.
- On a la chance d'avoir encore cette photo sur les yeux, car la possibilité de vendre ce site avait été prise en compte. Heureusement pour notre ville cela n'a pas été fait.
- Différents travaux ont été réalisés sur bâtiment, par étapes.
- Etape 1 : Janvier 2016. Le bâtiment est déjà occupé par certains services communaux et intercommunaux qui logeaient provisoirement dans des locaux qui n'avaient pas été rénovés. La commune lance une réflexion pour savoir ce qu'on allait faire de ce bâtiment. Un mandat est donné pour analyser le marché, pour trouver un locataire pour tout ce bâtiment.
- Etape 2 pour rendre le bâtiment attrayant l'analyse a ressorti la nécessité de remplacer les fenêtres et des contrecœurs (avec dépose des radiateurs), ce qui a amélioré l'isolation et le bilan thermique du bâtiment.
- Etape 3 : Avril 2016 : Avant d'engager des travaux une expertise de la charpente est réalisée qui ne montre pas de problèmes particuliers.
- Etape 4 : Juillet 2016 : Implantation d'un cabinet médical (psychiatre) dans une partie de l'ancien appartement du concierge.
- Etape 5 : Octobre 2016 : Le reste de l'appartement est mis à disposition de la paroisse des 2 Rives.

- Etape 6 : Janvier 2017 : Un bureau est attribué au juge de commune.
- Etape 7 janvier 2017 Au rez-de-chaussée : agrandissement des bureaux de la Curatelle. (début de la réflexion)
- Etape 8 : Février 2017 : locaux rénovés pour l'association St-Maurice d'Agaune, qui déborde un peu sur le bâtiment voisin.
- Etape 9 : Juin 2017 : La HEP a besoin de classe pour ses étudiants (futurs enseignants). La décision a été rapide et 330m2 sont proposés et mis à disposition. En juillet les travaux débutent (informatique, électricité, sols, murs et plafonds refaits, luminaires LED dans tout le bâtiment). Début novembre la HEP pouvait disposer des locaux. Les salles mises à leur disposition occupent tout le deuxième étage. Au rez-de-chaussée, l'ancienne salle de dessin de 120 m2 est aussi mise à disposition de la HEP.
- Etape 10: Octobre 2017, réfection des locaux de l'APEA, du PIC (service de l'intégration) ainsi que la salle de préfecture (rénovée en gardant son cachet d'antan)
- Etape 11 : Mars 2018 : La fréquentation du bâtiment a augmenté. Il faut aussi une augmentation de la sécurité. Pour cela il a fallu hausser les contrecœurs devant les fenêtres, mettre aux normes des balustrades des escaliers...
- Etape 12 : Eté 2018 : remplacement des volets qui tombaient en ruine : refaits à l'identique, en bois, ils ont une couche de fond et seront traités au printemps prochain.
- Etape 13 : Automne 2018 : locaux de la police Intercommunale du Salentin, dans l'ancienne salle des maîtres pour les bureaux et au sous-sol pour les vestiaires. Ils sont bien situés par rapport aux autres services, parfois sensibles et permettent d'intervenir rapidement si nécessaire. Ils sont également proches des écoles et de la gare.
- Le bâtiment peut ainsi durer, il est en bon état. Mais il montre une image extérieure ne correspond aux locaux intérieurs.
- Etape 14: Projet Printemps 2019: peinture des façades, des volets, réfection de la ferblanterie et des lucarnes...(des photos montrent la nécessité des travaux). La demande ne traite que de cela. Dans le futur, il y a des locaux dans les sous-sols qui pourraient être encore rénovés, si le besoin s'en faisait ressentir. Dans le futur les façades 2 autres ailes devraient être également traitées. Un plan de réaménagement du parc est également à l'étude. Des places de parc ont été aménagées tant pour la Police, que pour les locataires et les visiteurs.
- Tous ces travaux ont augmenté l'endettement de la commune, mais ils ont amené une plus value sur la durabilité du bâtiment et des recettes avec les locations.

### **Dominique Robyr**, président de la Cogest, prend la parole :

- L'Agaunoise qui est voisine de ce bâtiment espère ne pas jouer sous la pluie pour accueillir notre nouvelle conseillère fédérale, ministre de la défense jeudi. (Viola Amherd)
- La Cogest a analysé le budget et non la pertinence des travaux et de la rénovation, ni l'aspect architectural des travaux. L'analyse a été réalisée sur la base des informations et des chiffres reçus par la municipalité. En analysant les faits, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions que la municipalité.
- La mise en valeur du bâtiment permet de maintenir le patrimoine. Les rendements sont intéressants. De plus ces bâtiments et le parc de la Tuilerie sont un élément central de notre ville.
- La Cogest recommande d'accepter le crédit supplémentaire.

Le PLR rejoint la conclusion de la Cogest. Cet investissement permet d'optimiser notre patrimoine de manière durable. Le bâtiment est rendu attractif pour les utilisateurs des locaux génère des rendements intéressants. Le PLR accepte d'entrer en matière.

Le PDC constate que les bâtiments et les jardins sont au centre de la ville, qu'ils donnent une image dynamique et positive de la ville, que les rendements sont bons et que les travaux sont justifiés. Le PDC entre en matière.

L'ADG trouve dommage que le dossier soit soumis tardivement au conseil général, ce qui ne permet plus de nommer une commission ad hoc. Elle n'est pas convaincue de l'urgence des travaux et doute que leur réalisation permette de réaliser des économies durables sur d'autres postes (par exemple chauffage). Elle préfèrerait ne pas engager ce montant immédiatement afin de pouvoir faire face à d'éventuels autres investissements futurs plus urgents. Elle souhaiterait un report des travaux et accepte l'entrée en matière.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion.

Mireille Brouchoud demande si le bâtiment est classé monument historique ou pas du

Patrick Barman ne le sait pas.

**Damien Revaz** relève que sur le plan de zone, il est entouré en noir. C'est un bâtiment d'accompagnement et on ne peut pas en faire ce qu'on veut. Actuellement il n'y a pas de décision cantonale. Ce bâtiment viendra probablement dans l'inventaire cantonal des monuments historiques lors de la révision du plan de zone.

**Jan Shönbächler** demande si les travaux sont vraiment urgents, si le bâtiment s'écroulerait si les travaux n'étaient pas faits, si des frais de chauffage seraient économisés, et si les travaux engendreront des emprunts supplémentaires.

Patrick Barman répond que les murs tiennent, mais que la peinture visible a certaines parties décrépies. Comme le bâtiment a une place centrale dans notre commune il paraît judicieux d'intervenir pour les façades. Avec le traitement des façades il y a des interventions sur la toiture et sur les encadrements de fenêtres (boiseries pourries) où il pourrait y avoir des infiltrations d'eau. Il n'y a plus eu d'interventions depuis 30-40 ans. Les fenêtres ont été améliorées, sans toucher la structure du bâtiment. On a mis le LED dans les luminaires pour économiser de l'énergie. L'effort a déjà été fait sur le plan énergétique. Il faut faire l'effort esthétique. Le bien appartenant au patrimoine financier et il n'y aura pas d'incidence sur la marge d'autofinancement. Il n'y aura pas d'emprunt spécifique il fera peut-être partie d'un emprunt global. Le rendement diminuera peut-être un peu, mais restera intéressant.

**Damien Revaz** relève qu'une somme de 200'000.- ne serait peut-être pas disponible par moment dans l'année. La commune a parfois besoin d'emprunts à courts termes, ce serait des liquidés en moins pendant l'année. Mais il n'y aurait pas d'emprunt spécifique.

**Jan Schönbächler** félicite pour le travail effectué jusqu'à aujourd'hui et demande quels travaux doivent être faits pour la toiture.

**Patrick Barman** répond que ce sont les encadrements en bois qui doivent être rénovés, par exemple les lucarnes du toit. Là il y a un risque d'infiltration d'eau.

**Telma Hutin** demande si ça couvre aussi les travaux du futur.

**Patrick Barman** répond qu'il reste le sous-sol avec une chaufferie en état. Pour l'instant il n'y a pas de travaux prévus, mais si on veut rendre utilisable certaines pièces il faudra investir. (carnotzet, locaux divers). Pour les combles on ne ferait des travaux que si il y avait une demande et une location augmenterait alors le rendement.

Damien Coutaz pose la question : « Qui accepte ce crédit complémentaire pour le réaménagement de la Tuilerie ? »

Vote: 26 acceptations, 1 abstention, 0 refus.

Le crédit complémentaire pour le réaménagement de la Tuilerie demandé à la séance du CG du 11.12.2018 est accepté.

# 4. Postulat « Interdiction des pesticides et des herbicides » de Telma Hutin

**Stéphane Devaud** prend la parole. Le conseil communal a débattu et estime la question judicieuse. Actuellement les herbicides ne sont pas le meilleur moyen de lutter contre les herbes indésirables. Leurs effets sur la santé et sur la biodiversité doivent inciter le pouvoir public à chercher les moyens d'éviter ces produits. Le service de la voirie de la commune de St-Maurice s'est déjà engagé sur cette voie depuis plusieurs années avec une diminution en 4 ans de 3'000 litres à 1'000 litres pour cette année. Il est conscient que des efforts supplémentaires doivent encore être faits. Il tient à rappeler aux citoyens que si aucun produit herbicide ne sera utilisé sur le territoire de la commune cela sera visible et qu'il faudra une indulgence de la population. Une fiche de l'OFEV propose des moyens alternatifs qui nécessiteront des investissements et des efforts de la part de la commune. Par contre la commune ne peut l'interdire aux privés, seule la confédération peut le faire.

#### **Telma Hutin** prend la parole :

- Pourquoi interdire les herbicides? C'est difficile de faire le pas, mais certaines communes l'ont franchi.
- Pour lutter contre mauvaises herbes, il n'y a pas produits jusqu'en 1940. A partir de cette date des herbicides bon marché sont utilisés. En 1975 il est constaté qu'ils atteignent les nappes phréatiques, dans les années 70-80 leur utilisation s'étend (plus seulement à l'agriculture et aux jardins privés), en 1986 leur utilisation est interdite sur les places, routes et chemins publics et en 2001 cette interdiction s'étend aux places, routes et chemins privés.
- Des « mauvaises herbes » dont le 1/6 est menacé de disparition, offrent nourriture et habitat à 150 espèces d'animaux (dont les papillons) et sont utiles pour les humains (dents de lion). L'entretien d'une plate-bande les y laissant coute annuellement 100 à 200 francs de moins annuellement.
- Bases légales de l'interdiction des herbicides : depuis 2001 elle ne concerne plus seulement les services d'entretien des cantons et des communes, mais aussi les particuliers sur les routes, chemins et places ainsi qu'à leur abord.
- Depuis 2001 interdiction pour : routes, places, chemins (goudron, gravier ou gazon, de marne, dallés ou pavés), ainsi que le long des bordures de ces routes, places et chemins...
- Pour le gazon sportif (terrain de foot) les herbicides restent autorisés.
- Cette interdiction est souvent ignorée par la moitié des particuliers. L'OFEV insiste auprès des communes pour qu'elles informent les particuliers afin de réduire la quantité de substances actives vendues à des particuliers (actuellement 100 tonnes).

- Des inquiétudes sont liées au glyphosate (probablement cancérigène) qui se trouve dans les tiges et dans les racines des plantes. Il réduit la biodiversité, détruit les réserves de nourriture pour les insectes et les oiseaux, il contamine les eaux et menace la vie aquatique et les amphibiens.
- L'OFEV a établi une liste d'alternatives à l'utilisation des herbicides. (https://ma-commune-zero-pesticide.ch/agir/
- La commune de Saillon a mis en place des traitements alternatifs pas plus couteux à long terme : chalumeau, vinaigre, vapeur...
- Par le biais de ce postulat une étude est demandée au Conseil Municipal sur l'intérêt pour les citoyens de la ville et pour son environnement de l'arrêt total de l'utilisation des herbicides par le service d'entretien de Saint-Maurice.
- Cette étude devra répondre à 2 questions :
- Comment notre commune compte-t-elle s'y prendre, comment peut-on informer la population qu'il est interdit de répandre des herbicides à titre privé ?
- Quelles sont les alternatives qu'elle mettra en œuvre et quand les herbicides auront-ils définitivement disparu de St-Maurice ?
- Cesser d'utiliser des techniques de désherbage nocives et dépassées sera bénéfique pour l'image de la commune, pour la santé des habitants (particulièrement pour les personnes qui manipulent les produits). Ce changement donnera l'opportunité de prendre des mesures pour renforcer la biodiversité dans notre commune et d'être en conformité avec l'ordonnance mentionnée dans cette présentation.

Gaïl Rappaz, chef de groupe PDC, demande une interruption de séance.

Pour **le PLR** la question de l'utilisation des herbicides est une question centrale, car les herbicides sont nocifs pour la nature et pour les habitants. Il partage l'inquiétude de l'ADG quant à leur utilisation par la commune et estime qu'une analyse est nécessaire. D'un point de vue formel il se demande si l'information d'une interdiction totale de ces produits pour les privés n'est pas plutôt de la compétence de la confédération. Le PLR entre en matière.

**L'ADG** remercie Stéphane et Thelma pour leur présentation, souligne que le postulat ne vise pas tous les pesticides, mais bien ceux qui sont utilisés contre les mauvaises herbes. Cela ne concerne pas les shampoings anti-poux... Le postulat montre une interdiction de l'utilisation des herbicides. L'ADG signale que la vente de ces produits n'est pas interdite, raison pour laquelle elle pose ce postulat. Elle entre en matière et invite les autres partis à en faire de même au vu des clarifications données.

Le PDC constate que notre espace vert doit être entretenu de la meilleure des manières, tout en respectant notre environnement. Il est connu que la commune utilise des produits contenant du glyphosate, qu'elle a diminué cette utilisation ces dernières années. Le groupe PDC est en accord sur le fond de ce postulat pour l'image de la commune et pour la santé des citoyens. Par contre comme il est écrit, avec une interdiction totale dans la sphère publique et privée il ne nous semble pas possible dans le cadre de la commune. De plus le texte du postulat mélange herbicide et pesticide. Pour ces raisons le PDC demande de reformuler le postulat et n'entre pas en matière.

Comme prévu dans le règlement du conseil général dans ce cas, **Damien Coutaz** demande à l'ensemble des conseillers généraux de voter : « Qui accepte l'entrée en matière du postulat de Telma Hutin ?

Vote: 13 acceptations, 1 abstention, 13 refus. **Damien Coutaz**, président du CG, n'avait pas voté, il le fait et accepte l'entrée en matière.

**Mireille Brouchoud** suggère que, vu que l'interdiction existe, une étude pour ce postulat est inutile. Il suffit que la commune utilise ce qui reste des produits qu'elle a acheté, et qu'ensuite elle utilise ce qui est permis. Dans les magasins cela ne devrait plus être proposé.

**Lucien Steiner** précise que ce n'est pas interdit d'utiliser des herbicides à titre privé, c'est interdit à certains endroits seulement. C'est pour cela que les produits sont encore en vente.

**Thelma Hutin** rétorque que ce n'est pas vrai que c'est interdit.

**Lucien Steiner** lui répond que, si il y a une interdiction totale de pesticides et d'herbicides comme le demande le postulat, même le vinaigre serait aussi interdit. Il pense qu'une interdiction totale ne serait pas légale.

**Thelma Hutin** n'est pas d'accord.

**Damien Coutaz** ajoute que la municipalité doit étudier la légalité, si le postulat est transmis.

Laurent Rey affirme que sur le fond il est d'accord, que les questions sont judicieuses et importantes pour notre santé. Le texte du postulat lui pose problème car à plusieurs endroits les termes pesticides et herbicides sont en confusion. Les questions posées dans le postulat sont des questions fermées, et c'est ce texte qui sera pris en compte et non les explications de ce soir. Il rappelle aussi que les agriculteurs et des professionnels utilisent des produits dans notre commune. De plus dans les jardins privés, c'est autorisé par la loi.

**Telma Huttin** signale que la loi a changé en 86, puis en 2001 et enfin en 2005. Ce n'est pas vraiment clair. Plusieurs communes se sont penchées sur la question.

**Dominique Robyr** se demande si les herbicides sélectifs sont aussi interdits pour les pelouses et se pose des questions par rapport au terrain de foot.

**Telma Huttin** signale que les herbicides sélectifs ne sont pas interdits pour les pelouses sportives, mais qu'ils le sont pour les pelouses privées.

**Dominique Robyr** parle de la fusion de Collonges et pense à la grande entreprise de ce village qui produit des plantes et des semences et ne voudrait pas la mettre en danger. Il pense que l'interdiction du rundop et du glyphosate pour les places, les chemins et les routes est logique. Il ne voit pas comment interdire aux privés de l'utiliser.

**Telma Huttin** répond qu'elle a posé la question à la commune il y a 2 ans et que la commune a répondu qu'elle utilisait 200 litres de glyphosate et 10 litres d'un autre produit.

**Stéphane Devaud** signale qu'il s'agit de 20 litres dilués dans 10 litres donc 200 litres.

**Telma Huttin** lui répond que 20 litres se diluent dans 100 litres et donnent 2000 litres de produit.

**Stéphane Devaud** ajoute que compté ainsi c'est vrai.

**Dominique Robyr** signale que le texte parle de tout pesticide interdit sur la commune (donc tout herbicide et insecticide). Un insecticide contre les pucerons serait exclu.

**Damien Revaz** signale qu'il y a actuellement un énorme débat juridique par ailleurs pertinent et rappelle l'annexe 2.5, art.1, point 1 de l'alinéa 2 de l'ORRchim (qui précise les interdictions actuelles à savoir les toits et les terrasses, les surfaces d'entreposage, les

routes et les chemins, les places et leurs abords, les talus et les bordures le long des routes et des voies ferrées) et propose de réfléchir à ce que fait la voirie avec ces produits. Il propose de transformer le postulat et de poser la question suivante : « De quelle manière la commune peut-elle supprimer l'utilisation des herbicides parmi les produits utilisés actuellement? Est-ce possible ? Et avec quelles conséquences ? » Et le conseil municipal étudiera cette question.

**Telma Huttin** refuse cette proposition qui ne lui convient pas, car il n'y aurait que la moitié du problème résolu. Il faut aussi agir sur des personnes privées, sur les habitants. La voirie c'est important, mais cela ne suffit pas.

**Xavier Bruchez** demande comment elle pense contrôler cette interdiction. (policier ?) **Telma Huttin** répond qu'il n'y a pas besoin de mettre un policier derrière chaque citoyen. Ce qui est difficile c'est d'abord de faire passer le message et que les gens sachent que ce qui n'est pas légal.

**Mireille Brouchoud** se demande dans le cas d'une interdiction communale si cela ne devrait pas être mis dans le règlement communal.

**Damien Coutaz** signale qu'il faut d'abord transmettre le postulat, et que l'analyse sera faite. Il ajoute qu'on ne peut pas transformer complètement le postulat en cours de séance plénière.

**Jan Schönbächler** se demande si on peut changer un terme du postulat et si on peut mettre le terme herbicide au lieu de pesticide.

**Telma Huttin** répond qu'on ne peut pas changer un texte envoyé à l'avance.

**Damien Coutaz** passe au vote : « qui accepte de transmettre le postulat à la commune tel que présenté à la commune ?»

13 oui, 14 refus, aucune abstention.

Le postulat « Interdiction des pesticides et des herbicides » de Telma Hutin ne sera pas transmis à la municipalité.

**Damien Coutaz** signale aux auteurs du postulat qu'ils peuvent le reformuler et le représenter à la prochaine séance.

### 5. Postulat « Réduction du nombre de Conseillers municipaux » de Damien Coutaz

Damien Coutaz auteur du postulat ne peut mener les débats, le vice-président Dominique Thiévent malade ne peut le faire, c'est la secrétaire Catherine Frossard qui mènera les débats.

Elle indique que le postulat transmis au bureau du conseil général a été considéré comme recevable et est à l'ordre du jour de notre conseil général.

**Damien Revaz** prend la parole. Dans sa composition actuelle de 11 membres exerçant des activités professionnelles diverses l'exécutif de la commune bénéficie d'expériences et de sensibilités diverses qui sont un atout majeur pour notre commune. Cela pourrait amener certains à estimer qu'avec une diminution du nombre de conseiller l'exécutif perdrait une

partie de son efficacité. Ils ajouteront aussi que 11 conseillers municipaux permettent une meilleure représentation politique, une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale et une limitation des charges communales pour le personnel et pour les locaux nécessaires.

A l'inverse les missions de plus en plus complexes confiées aux communes nécessitent des compétences pointues que le sens civique et la bonne volonté ne peuvent apporter. Pour cela il faut renforcer la capacité de conduites stratégiques, en se dotant de structures sur lesquelles l'exécutif peut s'appuyer, et de personnel avec des compétences pointues. A St-Maurice, le Conseil communal peut déjà s'appuyer sur des personnes aux compétences nécessaires.

Chaque vision a ses points forts et ses points faibles et le conseil communal ne prend pas position sur une ou l'autre vision actuellement. Il appartient à un exécutif de se remettre en question. De plus avec le projet de fusion avec la commune de Collonges il est utile de réfléchir à la structure politique de la future commune.

Pour ces raisons le Conseil municipal accepte de travailler sur ce postulat. Il n'a pas pris position, il accepte le principe d'une analyse. Le postulat ne peut demander que l'étude, et le conseil communal choisira la méthode de travail qu'il lui conviendra, peut-être même de confier un mandat à une société externe (à cause de la complexité du sujet, et la difficulté pour les membres du conseil communal d'examiner en toute indépendance les différents éléments). En boutade le président rappelle de ne pas oublier que les prédécesseurs du conseil général n'avaient pas donné suite à la professionnalisation partielle du secrétariat communal.

**Damien Coutaz** après plusieurs minutes renonce à ouvrir le Powerpoint qu'il a préparé pour appuyer sa présentation.

L'objectif de ce postulat est de lancer une réflexion, et de permettre au conseil général de connaître les réflexions en cours sur la question. Il pense que diminuer le nombre de conseillers communaux pourrait accroître l'efficacité du travail. Actuellement la répartition des dicastères est refaite selon les personnes élues, leurs intérêts et leurs compétences. Il y a 11 conseillers, donc 11 dicastères. Est-ce juste de définir le fonctionnement d'une structure, ayant une centaine de collaborateurs, basée sur une telle approche ? Est-ce raisonnable que le tiers, voire la moitié des dossiers en cours subissent un coup d'arrêt de plusieurs mois, voire plus lors de l'élection de nouveaux conseillers tous les 4 ans? Il faut parfois plusieurs mois pour prendre en main les dossiers. A ce jour, seules 2 communes valaisannes ont un exécutif à 11 membres. Toutes les communes de Valais font-elles faux et St-Maurice juste? Sommes-nous capables de nous poser cette question et d'analyser notre fonctionnement ?

Il faudra tenir compte de contraintes pour ne pas prétériter la diversité politique. Il constate que 3 partis politiques sont représentés à St-Maurice, tant au conseil communal qu'au conseil général. Le système de la proportionnelle devrait permettre de représenter équitablement les diverses formations politiques, aussi pour un conseil municipal plus réduit. La deuxième contrainte, celle du temps est forte pour les 11 conseillers communaux. Il est envisageable de la diminuer, avec un changement structurel. Il faudrait permettre aux conseillers de diminuer leur temps de travail professionnel s'ils le désirent. Certaines tâches pourraient être confiées à du personnel communal. La dernière contrainte concerne le budget qu'il faudra examiner attentivement. Actuellement beaucoup de services sont déjà restructurés et réorganisés, avec des couts importants que personne ne conteste, grâce à la vision du conseil communal, du président et du secrétaire municipal. Les diverses collaborations et fusions permettent d'atteindre la taille critique

pour permettre une professionnalisation accrue des services et d'éviter des structures trop partionnées pouvant engendrer des surcouts importants. Elle placerait la commune dans une situation favorable pour accueillir les différents futurs potentiels services intercommunaux. Cela ne veut pas dire que nos conseillers municipaux sont des fainéants et des incapables, ni qu'en 2021 les 7 ou les 9 conseillers qui vont les remplacer feront le travail des 11, ni que l'administration communale devra travailler 2 fois plus pour compenser cette diminution. Damien Coutaz pense au contraire que ces 2 entités fournissent un travail de qualité dans le contexte actuellement en place.

A ce moment, il désirait illustrer ses propos par 3 images, mais l'informatique n'a pas fonctionné. Il explique les images : il s'agissait d'un labyrinthe, avec plein d'entités et de complexités pour pouvoir sortir, il suffit de casser cette complexité et la sortie est plus simple et plus rapide. Ainsi ce n'est pas le travail ni les personnes en place qui sont critiqués. Mais ce postulat propose la mise en place du système plus efficace.

Pour le PLR la question du nombre de conseillers communaux est au centre des débats depuis plusieurs législations dans notre commune. Il ne s'agit pas seulement d'une réduction possible du nombre de conseillers, mais aussi d'une réorganisation globale des services communaux. Le moment est bien choisi pour une telle étude. Le groupe PLR est favorable à une analyse de fond. Cependant la majorité du groupe exprime des craintes quant à une éventuelle réduction des conseillers communaux pour des éléments pratiques tels la disponibilité et l'augmentation de travail des conseillers. Elle est aussi financière car la commune est déjà dans les chiffres rouges et plusieurs chefs de service peuvent couter chers. Le groupe se prononcera sur le fond une fois les résultats de l'étude connus. Il déplore la formulation parfois maladroite du postulat comme « lacunes, manque d'efficacité » qui pourraient faire croire que le travail de l'administration communale n'est pas bien réalisé alors que ce n'est pas le cas. Il accepte l'entrée en matière.

L'ADG remercie les 2 Damien (Revaz et Coutaz) pour leurs explications et adhère au concept de ce postulat. Avant de voter pour un changement, l'ADG souhaite que le cahier des charges des futurs conseillers communaux ne soit pas alourdi. L'ADG accepte l'entrée en matière.

Avec ce postulat le **PDC** constate est qu'il est temps d'étudier l'organisation de la structure communale tant au niveau professionnel que politique pour que la charge des conseillers communaux soit réaffectée. Les municipaux doivent avoir une fonction stratégique et moins de travail sur le terrain. Pour ce faire il faudra mettre en place des chefs de service, avec des charges financières supplémentaires. Mais ils sont nécessaires au vu des tâches de plus en plus grandes et complexes que l'administration communale doit absorber. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

**Mireille Brouchoud** se demande comment assurer la représentation des candidats de Collonges en cas de fusion.

**Damien Coutaz** répond que faire partie d'une grande commune ne garantit pas l'élection. Tous les partis vont essayer de trouver des candidats dans les communes plus petites. De plus les villages se mobilisent plus que les villes pour faire passer leurs candidats. On ne peut pas réserver de places. Une personne compétente peut passer même si elle vient d'un petit village.

**Mireille Brouchoud** ajoute que ce n'est pas une question de représentation, mais qu'il faut montrer la vision politique que l'on a à Collonges.

**Jan Schönbächler** se demande si un cahier des charges de chaque dicastère existe. Il se demande si les conseillers communaux actuellement en place vont au-delà de ce cahier des charges. En cas de baisse du nombre des conseillers communaux les cahiers des charges resteraient-ils globalement les mêmes, et les tâches accomplies au delà du cahier des charges seraient-elles confiées à du personnel communal.

**Damien Coutaz** estime que les cahiers des charges vont évoluer en fonction de la structure mise en place.

**Damien Revaz** explique que les cahiers des charges ne sont pas forcément fonctionnels. Ils séparent pas forcément ce qui est stratégique et ce qui est opérationnel. Par exemple le municipal en charge de l'entretien des voies publiques ne va pas nécessairement choisir les produits utilisés.

**Jan Schönbächler** a l'impression qu'avec la fusion avec Collonges il pourrait y avoir plus de chefs de service sans chercher de nouveaux collaborateurs.

**Damien Coutaz** pense que des collaborations ou des fusions permettent potentiellement plus de ressource pour les services qui seront effectués. Il y a déjà des chefs de service, à qui on donne des ressources. L'important c'est que le travail soit fait, pas de nommer des chefs de service. Sous les chefs de service actuels on pourrait englober des personnes qui donneraient des services à la population.

**Damien Revaz** précise qu'une liste des tâches par dicastère est établie. Il suffit d'aller sur le site de la commune. Pour chaque conseiller communal le dicastère dont il est responsable est indiqué en bleu. En cliquant sur le dicastère en bleu, la liste des tâches du dicastère apparaît.

**Catherine Frossard** constate qu'il n'y a plus de questions et demande : « qui accepte le postulat « Réduction du nombre de Conseillers municipaux » de Damien Coutaz ?

Vote: 26 acceptations, 1 refus, aucune abstention.

Le postulat « Réduction du nombre de Conseillers municipaux » de Damien Coutaz est accepté et sera transmis à la municipalité.

6. <u>Postulat « Modération du trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François et le chemin des Iles » par Dominique Thiévent et Jan Schönbächler</u>

**Stéphane Devaud** prend la parole et explique que le conseil municipal a pris connaissance de ce postulat. Les demandes sont récurrentes. Elles impliquent des études préalables, des demandes d'autorisation de l'Ofrou et des rapports. Cela coute. De plus il ne suffit pas d'installer des panneaux 30 kilomètres/heure, il faut aussi repenser la zone. Cela a aussi un cout. Il est impossible d'intervenir partout en même temps dans la commune. A ce jour des études sont déjà lancées pour le secteur des écoles et pour l'accès au quartier des iles. L'analyse des parties souterraines de ces secteurs a également été faite. Le conseil municipal projette l'étude du secteur qui va de la coop au fond de ville. Il n'est donc pas opposé à ce postulat.

**Jan Schönbächler** précise qu'il est surtout soucieux d'éviter tout accident et qu'il a l'espoir que les mesures nécessaires soient mis en place. Des soucis de sécurité existent pour les rues citées dans le postulat, mais il pourrait y en avoir d'autres de concernées. Dans l'avenue des Terreaux le flux de piétons s'est accru. Cela est dû au nouveau CO, aux nouvelles salles de sport, aux nouvelles affectations de la Tuilerie. De plus des étudiants du collège viennent régulièrement vers la coop. La réduction de vitesse semblait la solution la moins couteuse, mais d'autres mesures pourraient entre bienvenue.

Le **PLR** relève que la sécurité est une problématique centrale. Il est favorable à une étude de cette question, d'autant plus que les démarches sont déjà en cours et entre en matière.

Le **PDC** constate une augmentation des flux de piétons et suggère l'instauration d'une vitesse réduite pour augmenter la sécurité. Il accepte l'entrée en matière en souhaitant que l'étude soit faite pour tout le territoire.

L'ADG entre en matière.

**Damien Coutaz** demande : « Qui accepte le postulat « Modération du trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François et le chemin des Iles » par Dominique Thiévent et Jan Schönbächler »

26 acceptations, 1 abstention, 0 refus.

<u>Le postulat « Modération du trafic et la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'Avenue des Terreaux, la rue Joseph-Hyacinthe Barman, la rue Saint-François et le chemin des Iles » par Dominique Thiévent et Jan Schönbächler » est accepté et est transmis à la municipalité.</u>

#### 7. Tour d'horizon

**Damien Revaz** prend la parole et s'appuie sur une présentation mise en ligne dans le dossier tour d'horizon des documents de la séance du 11.12.2018:

- Il remercie pour la confiance dans le cadre du budget 2019 et pour l'acceptation des travaux pour le bâtiment de la Tuilerie. Il remercie spécialement les personnes qui ont permis la poursuite du travail de la commune durant son absence (accident): le service des finances qui a permis d'établir le budget et le vice-président qui l'a remplacé. Il remercie Patrick Barman pour son suivi pour le bâtiment de la Tuilerie et pour les bâtiments communaux.
- Il prend note des 2 postulats transmis. Il fait remarquer que s'il fallait analyser la possibilité d'un 30 km/heure dans toute la ville il faudrait un crédit complémentaire.
- Personnel communal: novembre 18: nouvelle déléguée culturelle et touristique, remplacement du service de la voirie, nouveau curateur. Janvier 19: nouvelle collaboratrice au CHAB (contrôle des habitants). Février 19: nouvelle vice-présidente à l'APEA (qui fonctionne de manière bénéfique)
- Pour le bâtiment Duc la commune n'a pas reçu toutes les factures. Un dépassement d'environ 5 % est à prévoir. Les architectes ont reçu un prix national pour leur réalisation dans ce bâtiment.
- Pour les sites pollués, le postulat est en attente. Il y a conflit de compétences. Le service cantonal de l'environnement (SPE) a décliné sa compétence. Seule arma suisse (DDPS) est compétent et la commune attend des nouvelles du DDPS.

- La commune a acheté le terrain contigu au service du feu.
- Pour le projet de fusion de la commune, 2 rencontres citoyennes ont été faites. Le compte-rendu de ces soirées se trouve sur <u>www.fusion2021.ch</u>. Elles ont permis d'aborder différentes thématiques (calendrier, collaborations intercommunales, santé financière des communes, fiscalités, taxes, transports, environnement, services communaux, représentativité politique...) Le calendrier prévu est confirmé à savoir : printemps 2019 rapport de fusion, juin 2019 vote du Conseil général, novembre 2019 scrutins populaires (communes et bourgeoisies) et 1<sup>er</sup> janvier 2021 entrée en vigueur de la nouvelle commune en cas de vote positif.
- Une invitation à la réception de la nouvelle conseillère fédérale Mme Viola Amherd est donnée aux conseillers généraux.
- Le président termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous.

#### 8. <u>Divers</u>

**Xavier Bruchez** pose une question concernant les déchets verts et frais. Il a constaté un effort dans les rotations. Malgré tout cet été il y a eu parfois une odeur nauséabonde qui arrivait vers sa maison. Cette odeur persiste avec gastrovert. Parfois c'est aussi sale autour du bac.

**Sylvia Cabezas** reconnaît que cet été il faisait très chaud, mais que maintenant cela va mieux. Les bennes sont vidées régulièrement. Un signal informe quand elles sont pleines et il faut toujours remplir en premier la benne indiquée. Pour la propreté c'est la première fois qu'un tel problème lui est signalé.

**Stéphane Devaud** ajoute que c'est nettoyé régulièrement.

Sylvie Cabezas demande où il a constaté ces odeurs.

**Xavier Bruchez** lui répond que c'est à Beaulieu, au bout de la rue de Beaulieu, à la place du Midi.

**Laurent Rey** demande quand la déchetterie communale sera mise aux normes et rappelle que cela doit être fait pour 2019.

**Sylvia Cabezas** répond qu'il y a un projet et qu'un site a peut-être été trouvé. En 2019 le projet sera proposé au conseil général. Pour les échéances cantonales s'il y a un projet en route il n'y a pas de soucis.

**Jan Shönbächler** demande quelles analyses sont faites et quel suivi est mis en place suite à pollution du chrome 4 sans incidence sur la nappe phréatique signalée par Damien Revaz lors de la séance du 14.6.18. Y a-t-il des résultats et des mesures à prendre ?

**Damien Revaz** répond qu'une procédure s'applique dans ces cas. Une première analyse effectuée par un ingénieur est soumise au service de la protection de l'environnement. Ensuite il y a un appel d'offre pour une deuxième phase d'analyses. Lorsque le rapport de ces études sera remis aux autorités communales le conseil général aura accès à ces données.

**Françoise Bovey** constate que les cafés et les restaurants ont des ouvertures exceptionnelles dans certaines autres communes ou villes valaisannes comme pour Noël et le nouvel-an. L'ADG demande à la commune si de telles mesures pouvaient être envisageables à St-Maurice.

**Damien Revaz** répond qu'il y a une politique assez stricte sur les horaires prolongés, que des critères sont été établis par le conseil communal et transmis aux restaurateurs, qu'il y

a peu de demandes. Les mariages et les soupers d'entreprise sont souvent accueillis dans un restaurant à l'écart de la ville et ne génèrent pas de nuisances sonores. S'agissant du nouvel-an, de tête il lui semble que l'horaire est élargi jusqu'à 3-4 heures...

**Catherine Frossard** demande s'il est possible de communiquer les dates des réunions ou assemblées pour la population dès qu'elles sont fixées. Elle regrette par exemple de ne pas avoir pu participer aux séances pour la fusion car des réunions de la Cogest étaient fixées. **Damien Revaz** lui répond que pour ces dates le conseil communal ne les avait connues qu'en dernier moment et qu'il avait proposé au président de la Cogest de déplacer la séance prévue avec la commune ce soir-là et qu'il avait refusé. Il lui signale qu'il n'a pas pu envoyé avant l'invitation à la réception de Mme Amherd. Si les dates sont connues tôt elles seront transmises.

**Thelma Huttin** constate que les analyses de la qualité de l'eau sont faites 3 années consécutives en novembre 16, mai 17, mars 18. Elle se demande pourquoi mai, puis après novembre, puis mars.

**Patrick Althaus** répond que la station des marais n'est utilisée que quand l'eau manque, et que les contrôles sont faits à ce moment.

**Damien Coutaz** précise qu'il y a 5-6 analyses bactériologiques par an, et au minimum une analyse annuelle sur la physique de d'eau. Le canton l'effectue en fonction des campagnes cantonales ou en fonction des risques locaux (par exemple ils ont cherché le chrome quand il y a eu la pollution). Par ailleurs la pompe tourne régulièrement, parfois avec un petit débit pour ne pas gripper les pompes.

**Thelma Huttin** reprend sa question sur les analyses.

**Damien Coutaz** lui demande si elle s'est renseignée sur le site de la commune et lui signale qu'il y a eu d'autres analyses. Il est obligatoire de publier une fois par année. Si il y en a plus ce n'est pas obligatoire et lui signale qu'elle peut faire la demande si elle veut les résultats des autres analyses.

Damien Coutaz informe le conseil général que Anne Roumagnac a dû démissionner car elle a quitté la commune. Elle sera remplacée par Patrick Genoud à partir de janvier 2019. Damien Coutaz signale le dépôt d'un postulat concernant la mobilité douce sur le territoire de la commune de St-Maurice (donc y compris Mex) déposé par Gaïl Rappaz et Emmanuel Allaz. Il sera transmis au bureau, qui décidera s'il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil général.

**Damien Coutaz** clôt la séance à 22 heures 30. Il remercie les personnes présentes et il les invite à l'apéro garni et à un vin chaud à la buvette du centre sportif. Il souhaite à chacun un joyeux noël et une bonne année 2019.

Le président du Conseil Général Damien Coutaz La secrétaire Catherine Frossard